

## ANNEXES

### Demandes adressées à Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Gabriel Attal au colloque au Sénat du 5 février 2024 par 13 mutuelles

#### Amiante

##### 1. Appliquer la loi sur les diagnostics techniques amiante et créer une base de données répertoriant la présence d'amiante accessible au public via internet

###### **Appliquer la loi sur les diagnostics techniques amiante et créer une base de données répertoriant la présence d'amiante accessible au public via internet**

“Après trois vagues de victimes, liées à un marché extensif tout au long du XXe siècle, l’interdiction de l’amiante à la fin des années 1990 pouvait laisser espérer la décroissance de l’épidémie de cancers associés à l’exposition professionnelle ou environnementale à l’amiante. Près de 30 ans plus tard, on ne peut malheureusement constater qu’une très légère baisse, voire ce que les statisticiens appellent un « plateau ». Non seulement des personnes exposées il y a des décennies continuent à tomber malades, mais surtout d’autres, exposées depuis l’interdiction, tombent malades à leur tour et déclarent des mésothéliomes et autres cancers. Cette 4e vague de l’épidémie est loin de s’éteindre parce que la gestion de l’amiante en place demeure totalement défectueuse.”

Source [Ban Asbestos](#)

“Le DTA (dossier technique amiante) est une obligation réglementaire qui s’impose aux propriétaires d’immeubles. Il doit être régulièrement remis à jour. Or on constate les problèmes suivants :

- dossiers incomplets comprenant des inexactitudes et des manques importants,
- absence de mise à jour régulière dont l’obligation est prévue par l’arrêté,
- complications et difficultés d’accès aux dossiers, notamment pour les professionnels avant toute intervention

###### Objectifs de la proposition

La création d’un site gouvernemental spécifique, de même type que CADASTRE .GOUV, permettant la consultation des fiches récapitulatives du dossier technique amiante par tous les publics et plus spécifiquement par les professionnels et les occupants des immeubles.

###### Argumentaires

La publication des fiches récapitulatives du dossier technique amiante sur site dédié, géré par l’Etat permettrait dans un premier temps sur les bâtiments et immeubles recevant du public de renseigner les occupants, les visiteurs et tous les intervenants impliqués lors de travaux de maintenance ou de transformations :

- d’être informés de la présence, la forme, la localisation et de l’état de dégradation de l’amiante,
- de savoir si des travaux de retrait ou d’encapsulage ont été réalisés et réceptionnés.

- d'assurer une meilleure prévention pour l'évaluation des risques. L'inspection du travail et les autres organismes de prévention verraient ainsi leur travail facilité,
- de vérifier la conformité et la mise à jour.

#### Énoncé de la proposition

Placer sur une base de données, accessible par internet, la totalité des données connues dans le domaine de la présence d'amiante dans les bâtiments à usage collectif et dans les locaux ou immeubles recevant du public. La gestion se ferait comme un annuaire téléphonique fondé sur les adresses (code de la commune, adresse complète du bâtiment). Les données seraient en nombre limité. La mise en pratique de cette proposition avait déjà été proposée par le professeur Claude GOT lors de sa mission amiante de 1998.”

Source : [Andeva](#)

## **2. Améliorer le suivi médical post-professionnel (SPP)**

### **Améliorer le suivi médical post-professionnel (SPP)**

“La question du suivi médical post-professionnel occupe une place importante dans l'activité de l'Andeva depuis sa création. Notre association a participé au jury de la conférence de consensus de janvier 1999, aux groupes de travail sur le SPP mis en place par le ministère après cette conférence, aux comités de pilotage des expériences régionales sur le SPP en Aquitaine, Normandie et Rhône-Alpes, à la commission d'audition qui a élaboré les recommandations d'avril 2010 sous l'égide de la HAS. Elle a tiré les enseignements d'expériences régionales positives en Auvergne (Everitube) et à Cherbourg (DCN). Son avis a été sollicité par la HAS sur la remise à jour du protocole technique de suivi médical en janvier 2019. [Ce texte](#) a pour objet de faire un rapide état des lieux des problèmes rencontrés pour faire connaître le dispositif et organiser sa mise en œuvre. Il fait des propositions pour avancer en tenant compte des évolutions récentes de la réglementation.”

Source : [Andeva](#)

### **Pour aller plus loin :**

Documents de Ban Asbestos France :

[CP du 30 janvier 2024](#)

Note [”Non assistance à travailleurs en dangers”](#)

Documents de l'Andeva :

[Propositions prévention](#)

[Propositions suivi médical post-professionnel](#)

# Pesticides

## 3. Améliorer le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides

### **Aligner le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) sur le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA)**

“Nous demandons qu’au même titre que les victimes de l’amiante, les professionnels victimes des pesticides obtiennent une réparation intégrale (incapacité fonctionnelle, perte de gains, frais résultant de la pathologie, préjudice moral et physique...) soit la prise en charge de tous les préjudices par les fabricants de pesticides et l’État, via le FIVP.

Par ailleurs, comme pour l’amiante, nous demandons à ce que le FIVP évolue vers l’indemnisation de toutes les victimes de pesticides, quel que soit leur mode d’exposition (professionnel ou environnemental) et quel que soit le régime de sécurité sociale dont elles dépendent.”

Sources : Associations Phyto-victimes, la FNATH, Collectif des victimes des pesticides de l'ouest.

## 4. Appliquer la loi EGALIM pour 20% de bio dans la restauration collective

### **Appliquer la loi EGALIM pour 20% de bio dans la restauration collective**

“En 2018, l’article 24 de la loi EGAlim fixait un objectif de 20 % de bio dans les cantines publiques d’ici 2022. En 2023, nous en sommes à 7 % : cette trajectoire doit donc être amplifiée. À ceux qui brandissent le prix du bio et l’inflation comme arguments, questionnons-nous : l’assiette de nos enfants doit-elle être la variable d’ajustement ? Rappelons que le coût matière en restauration collective ne représente en moyenne que 18 à 25 % du prix d’un repas. Or le bio, c’est une filière vertueuse qui profite à tous : le bio réduit la pollution, restaure la biodiversité, crée de l’emploi.”

Les objectifs fixés par la loi EGAlim n’étant pas atteints, il paraît nécessaire que l’Etat organise l’accompagnement des collectivités dans la mise en oeuvre effective des mesures en faveur du bio dans les cantines.

Source : <https://www.salondesmaires.com/2023/11/12/application-de-la-loi-egalim-lagence-bio-mobilise-les-professionnels-de-la-restauration-collective/>

## 5. Appliquer la loi au sujet de l'évaluation de la toxicité des pesticides avant autorisation à la vente

### **Appliquer la loi au sujet de l'évaluation de la toxicité des pesticides avant autorisation à la vente**

“La Cour de Justice de l’Union Européenne a établi en 2019 que les “tests sommaires” concernant la toxicité des pesticides dans leur formulation commerciale sont insuffisants pour répondre aux exigences du règlement (CJUE C616/17, 01/10/2019, point 116). En 2022, le directeur de l’EFSA, Bernhard Url, a reconnu par ailleurs devant le Parlement Européen l’absence de méthodologie permettant d’évaluer les effets synergiques au sein des pesticides autorisés<sup>1</sup>. La même année, la CNDASPE (Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d’environnement) constatait que pour deux produits autorisés, “l’évaluation des risques opérée par l’agence ne correspond plus aux exigences qui résultent de l’interprétation qu’ont donnée les juges européens du règlement de 2009<sup>2</sup>” .”

Sources :

<https://secretstoxiques.fr/2022/12/19/notre-colloque-a-lassemblee-nationale-evaluation-des-produits-pesticides-carences-et-consequences-2/>

## 6. Mettre en œuvre le scénario INRAE pour une France et une Europe 100% agro-écologique

### Une agriculture française et européenne sans pesticides en 2050

Réduire drastiquement nos usages de pesticides, diminuer nos émissions de gaz carbonique, en particulier d’origine agricole, satisfaire la demande alimentaire, atteindre une souveraineté alimentaire, préserver la santé humaine, protéger notre environnement... autant d’impératifs concourant à notre bien-être commun et qui ne sont pas simples à atteindre ! Sont-ils seulement compatibles ? L’exercice de prospective « Agriculture européenne sans pesticides en 2050 », réalisé par INRAE, aide à mieux cerner les leviers mobilisables et les trajectoires possibles pour supprimer les pesticides chimiques. Nous vous proposons d’en décortiquer quelques éléments pas à pas.

Sources :

<https://www.inrae.fr/actualites/agriculture-europeenne-pesticides-2050>

## Contact

**Martin Rieussec-Fournier** – Tel : 07 86 48 12 65 – ail : [mrieussec-fournier-adm@mutuelle-familiale.fr](mailto:mrieussec-fournier-adm@mutuelle-familiale.fr)  
*Coordinateur du copil Colloque Sénat (Mutuelles Aubéane, Entrain, NUOMA, Tutélaire, MUTAMI, Interiale et Familiale)*  
*Administrateur de la Mutuelle Familiale*  
*Président Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale*

<sup>1</sup> [https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/webstreaming/envi-committee-meeting\\_20221108-0900-COMMITTEE-ENVI](https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/webstreaming/envi-committee-meeting_20221108-0900-COMMITTEE-ENVI)

<sup>2</sup> <https://www.alerte-sante-environnement-deontologie.fr/deontologie-et-alertes-en-sante-publique-et-environnement/travaux/avis-rendus/article/avis-sur-la-saisine-sous-evaluation-chronique-de-la-toxicite-des-pesticides-en>